



DÉLIBÉRATION n° 2024-09

CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE 2024-2028

Réuni le 12 mars 2024 à Frontenex, sous la présidence de Madame Rozenn HARS, Présidente du conseil d'administration, le quorum étant atteint,

Le conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Vu l'avis favorable du Bureau du conseil d'administration émis le 20 février 2024,

Après en avoir délibéré,

- **Délègue au bureau l'évaluation des ajustements finaux à apporter au projet. Si les ajustements sont mineurs, le bureau a compétence pour valider le projet final, si les ajustements sont plus substantiels, la validation sera proposée au conseil d'administration de juin.**

Le Directeur de l'établissement public du Parc national de la Vanoise est chargé de l'application de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de la Vanoise et fera l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Adoptée à Frontenex, le 12 mars 2024

La Présidente du conseil d'administration,



Rozenn HARS